

**176.2.2.** Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

---

2017, c. 13, a. 89.

### SEANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2019

#### RAPPORT DU MAIRE AUX CITOYENS RELATIVEMENT AU RAPPORT FINANCIER ET AU RAPPORT DU VERIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

Membres du conseil municipal,  
Chères citoyennes, chers citoyens,  
Mesdames et messieurs,

Il me fait plaisir en ma qualité de maire, de vous présenter, conformément aux nouvelles dispositions contenues à l'article 176.2.2 du Code municipal, mon rapport sur la situation financière de la municipalité pour l'exercice financier 2018.

D'abord, voici des extraits choisis du rapport financier de la municipalité préparé par un auditeur comptable indépendant de la municipalité. Le rapport a été complété, le 13 mars 2019 par le cabinet de comptables Bédard Guilbault inc. et présenté en séance ordinaire du conseil tenue le 1er avril 2019 à la salle du conseil.

*«Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Municipalité de Saint-Gilbert et des organismes sous son contrôle, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2018, l'état consolidé des résultats, l'état consolidé de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, y compris un résumé des principales méthodes comptables.»*

...

*«À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Gilbert au 31 décembre 2018 ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de leur dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.»*

...

Le rapport du vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018 et déposé au conseil municipal à la séance ordinaire du 1er avril 2019, présente un excédent de fonctionnements accumulé (ou surplus accumulé) affecté et non affecté de 141 815 \$ avant consolidation de l'exercice avec les organismes contrôlés. L'excédent de fonctionnements affecté (ou fonds réservés) avant consolidation de l'exercice avec les organismes contrôlés est de 19 733 \$ et repartit ainsi :

- Réseau aqueduc .....18 000 \$
- Réserves financières au budget 2019 .....1 733 \$

L'excédent de fonctionnements non affecté accumulé à la fin de l'exercice 2018 est de 50 010 \$ et l'excédent de fonctionnements non affecté accumulé de 122 082 \$

Quant aux opérations d'investissement de l'administration municipale, ceux-ci totalisent des investissements de 20 606 \$ pour l'exercice 2018. Ce résultat des activités d'investissement pour l'exercice 2018 est principalement lié à la construction des nouvelles unités sanitaires extérieures et la confection d'une rampe d'accès universel au centre communautaire présentant un montant d'investissement de 18 546 \$.

Léo Gignac  
Maire de la municipalité de Saint-Gilbert  
6 mai 2019